

CONDAMNATION DE NEUF HOMOSEXUELS AU SENEGAL : « Jamra » s'indigne de la « plus inadmissible des ingérences » de la France

C'est à un sévère réquisitoire que s'est livrée l'Ong « Jamra » pour dénoncer l'homosexualité et la « plus inadmissible des ingérences » d'autorités françaises, suite à la condamnation à huit ans de prison ferme contre neuf homosexuels sénégalais.

L'Ong « Jamra » dénonce, dans une déclaration, « la plus inadmissible des ingérences » de la France après qu'un juge du tribunal de Dakar a condamné neuf homosexuels sénégalais à neuf ans ferme pour actes impudiques, unions contre-natures et association de malfaiteurs, le 6 janvier dernier. Dans la déclaration de son président exécutif, Imam Massamba Diop, datée du 18 janvier dernier, « Jamra » estime que le juge s'est fondé sur la loi pour sévir.

« Dès lors, ce serait faire preuve de la plus inadmissible des ingérences et du plus douteux des partis-pris que de vouloir s'en prendre à une Justice, qui n'aura fait qu'appliquer les textes de loi qu'un pays, indépendant et souverain, s'est librement dotés », lit-on dans la déclaration. Selon RFI, le Quai d'Orsay (ministère français des Affaires étrangères) et des Ong françaises avaient appelé le Sénégal à abroger la loi punissant l'homosexualité. Le président français avait aussi exprimé sa « préoccupation » suite à ces condamnations. Des sorties qui ne sont pas du goût de « Jamra ». Titré de « 'l'homophobie' » sénégalaise à la 'polygamophobie' française : soignons ces marginaux (homosexuels nldr) plutôt que de les encourager dans leur déviance ! », la déclaration de « Jamra » s'indigne d'une islamophobie qui « monte en flèche » en France et du bannissement de la polygamie par les lois de ce pays. La loi française du 24 août 1993 « au caractère intolérant », puisque interdisant le regroupement familial pour les polygames, est clouée au pilori par « Jamra » pour ses conséquences.

« Mimétisme maladif »

De même, la déclaration s'émeut du silence sur cette loi des organisations « tropicales » de « défense des droits de l'Homme », « si promptes à emboucher la trompette de l'indignation, pour relayer les 'condamnations' paternalistes des anciens colons ». Pis, ces organisations locales sont accusées de « mimétisme maladif » et d'être « les porte-étendard d'une certaine sous-culture qu'on veut, de gré ou de force, inculquer à nos peuples, particulièrement aux générations montantes ». « Jamra » démonte aussi les arguments des « pro-homos » selon lesquels les neuf condamnés ont agi dans un cadre privé.

Une « thèse laxiste », car, « si on suit cette (il)logique, tous les délinquants, surtout les toxicomanes, pourraient désormais se réfugier dans une parade, consistant à dire : 'Je ne gêne personne en me droguant, car je le fais à l'abri des regards indiscrets, c'est-à-dire en privé'. Une dangereuse boîte à pandore, c'est évident, où les drogués, par exemple, seraient fondés de s'engouffrer, pour réclamer eux-aussi une 'dépénalisation' ! ». « Jamra » met en garde contre les conséquences du « contre-modèle » qu'est l'homosexualité dans notre société, particulièrement sur une jeunesse « en mal de repères ». Sur le plan sanitaire, ajoute la déclaration, les homosexuels devraient être considérés comme « des déviants, des malades qu'il faudrait prendre médicalement en charge, tout en les protégeant de la société, plutôt que faire preuve d'une déplorable complaisance à leur égard, par le mensonge et l'hypocrisie ». Toutes les religions monothéistes, poursuit « Jamra », bannissent l'homosexualité, tout en citant des versets coraniques et bibliques condamnant cette pratique. Selon « Jamra », qui cite le chapitre Lévitique (20, 13), les écritures bibliques se font plus radicales : « Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort : leur sang retombera sur eux ».

Des propos du prophète de l'Islam sont aussi convoqués : « Si vous trouvez des gens en train de se livrer aux pratiques du peuple de Loth, éliminez-les, que ce soit celui qui commet l'acte ou celui qui le subit ». (Sounan At Tirmidhi 13-23). Et l'Ong de se demander : « alors, s'obstineront-ils à mentir, pour donner droit de cité à une des plus pernicieuses formes d'aviilissement de la personne humaine, en éayant surtout leurs arguties sur de superficielles « Conventions », souvent d'inspiration maçonnique ? ».

M. CISS

<http://www.lesoleil.sn>

>> FERMER

Route du Service géographique, Hann Dakar - Tél : +221 859.59.90 - Fax : +221 859 59.59